Archives parlementaires

Adresses du tribunal du district de Grasse à la Convention nationale, lors de la séance du 28 brumaire an III (18 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresses du tribunal du district de Grasse à la Convention nationale, lors de la séance du 28 brumaire an III (18 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CI - Du 19 au 30 brumaire an III (9 au 20 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2005. pp. 341-342;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2005_num_101_1_18312_t1_0341_0000_5

Fichier pdf généré le 04/10/2019

Liberté, Égalité, Fraternité, ou la mort.

Le tribunal du district de Beziers a délibéré l'adresse cy-jointe; elle est la sincère expression du sentiment dont chacun de ses membres est animé.

Les membres composant le tribunal du district de Bezier, département de l'Hérault.

REYPAILHADE, *président,* GOLFIN, *greffier et 4 autres signatures.*

[*Les juges du tribunal du district de Béziers à la Convention nationale, s. d.*] (10)

Liberté, Égalité.
Vive la République,
Vive la Convention nationale.
Périssent les tirans et les traitres.

Citoyens Représentans,

La théorie que vous avez si énergiquement dévéloppée dans l'adresse aux français, est l'image du port, où le vaisseau long-tems battu par la tempette se réfugie et se sauve des perils d'une mer orageuse. Les grands principes du bonheur social qui y sont retracés doivent vous attirer l'admiration de l'univers et la reconnaissance de tous les français. C'est le dernier coup de massue pour ceux qui avaient ouvertement ou sourdement projetté la perte de la patrie; qu'ils étaient pervers ou insensés ces hommes qui croyaient que la République devait s'établir au milieu de l'agitation et du trouble; qu'un système de terreur et de persécution convenait à des hommes libres : que la justice et la probité pouvaient s'allier avec ces forcenés et ces tribunaux atroces qui servaient toutes les passions, enhardissaient tous les crimes, fomentaient les divisions intestines plus propices sans doute à détruire le gouvernement qu'à le consolider. Pères de la patrie, vos principes sont ceux des vrais Républicains, maintenés-les par cette énergie et ce courage que vous avez montrés lorsque vous avez abattu la tete de l'infame Robespierre. C'est la cause de la vertu et de l'humanité trop outragée par les ambitieux, les intrigans et les agitateurs. Elle triomphera de nos ennemis communs. Votre volonté souveraine soutenue par le peuple ami des loix et de la justice sans lesquelles il ne peut être heureux, les foudroyera tous.

Le tribunal du district de Beziers, vient vous jurer encore une fois de les propager et de les mettre en pratique. Il n'aura d'autre raliement que vous, il ne reconnaitra d'autre autorité légitime que celle qui vous a été confiée par le peuple français. Et il vous bénira sans cesse pour le bien que vous operés, comme il a applaudi avec tous ses concitoyens aux actes de bienfaisance et de justice que vos collegues Perrin et Goupilleau [de Montaigu] ont éxercé dans la commune de Béziers et dans les lieux qu'ils ont parcouru.

Salut et fraternité.

REYPAILHADE, *président,* GOLFIN, *greffier et 4 autres signatures.*

g

[*Le tribunal du district de Grasse à la Convention nationale, le 5 brumaire an III*] (11)

Liberté, Unité, Égalité

Représentants,

Le peuple français goutoit enfin depuis la chûte du dernier tyran, les douceurs du regne de la liberté unie à la justice, lorsque votre adresse est venue augmenter son bonheur en luy en garantissant authentiquement la durée.

Grâces vous soient rendües, dignes Représentans, vous avés mis un terme à nos misères, vous avés comblé l'espoir d'un peuple qui veut être libre par la justice et la vertu; vous avés éternisés les bâses de la République; vous avés détruit la dernière espérance de l'étranger qui ne pouvant empoisoner la liberté par son or, ni ses maximes perfides qui ne pouvant la faire périr par la famine, tenter mais en vain, de l'étouffer dans le sang.

Continués, sages législateurs, de faire regner les loix bienfaisantes que le génie de la liberté vous inspire, continués de parler au bon peuple que vous réprésentés, le langage de la probité, de la justice et de la vertu : il ne se lassera jamais de l'entendre et de marcher sur vos traces.

Méfiés vous toujours, comme le peuple s'en méfie des partisans éffrénés de la terreur. Sans doute ils ont besoin de l'inspirer pour ne pas la réssentir eux-mêmes. Maintenés, il le faut pour le bonheur de la france et pour l'entier affermissement de sa liberté, le gouvernement révolutionnaire dans toute son énergie, mais que la terreur ne soit plus à l'avenir que la justice elle même... qu'elle ne trouble plus le sommeil de l'innocence mais qu'elle empêche le crime de dormir.

Que vouloient donc ces continuateurs du farouche Robespierre, si ce n'est inspirer la terreur et la liberté même pour pouvoir l'asservir? qu'entendoient ils par cette terreur, sinon l'impunité de leurs crimes? Pourquoi repousseroient ils la justice dont l'emploi salutaire est de rassurer l'innocent et d'épouvanter le coupable? Si la justice ne produisoit pas ce double effet pourquoi, couverts de crimes, tremble-roient ils depuis qu'elle est à l'ordre du jour? ils démandent la terreur? Eh! pour le bonheur des hommes vertueux, n'est elle pas dans leur ame!

(10) C 324, pl. 1399, p. 24.

(11) C 324, pl. 1399, p. 30.

Persée creative commons

Dignes représentants, d'un coup de la massue populaire confiée à vos mains vous avés renversé le colosse oppresseur qui cherchoit à s'élever sur les ruines de la liberté; brisés aussi sans rétour les tables sanglantes sur lesquelles il avoit gravé ses principes éxécrables à la faveur desquels ils espéroit affermir sa sacrilège usurpation.

Fondateurs de la République que vous chérissés, n'oubliés pas qu'un seul jour de justice conquit plus de coeurs à la République que les crimes entassés de Robespierre et de ses complices n'enléverent jamais de citoyens à la vie, héros de la liberté pour laquelle vous combatés sans rélache, vous avés jetté en bronze sa statue pour la rendre impérisable, formés aussi de ce métal indestructible celles de la justice et de la vertu appuis nécéssaires sans lesquels la liberté ne peut se soutenir longtems.

Répresentants, continués de faire le bonheur du peuple, et que ce cri sacré, vive la Convention, soit à jamais l'arrêt de mort des méchants et le garant infaillible du salut de la République.

GUILLON, *greffier,* LAUGIER, *commissaire national et 5 autres signatures.*

h

[*Les membres du tribunal du district de l'Adour à la Convention nationale, s. d.*] (12)

Citoyens Représentans,

Nous nous abusions quand nous croyions voir la chûte totale du crime dans celle des hebert... nous etions trompés par l'hypocrisie des Robespierre, ils étoient encore la et avec eux tout ce que la rage de l'ambition avoit de sceleratesse et d'astuce; vous avez reçu nos félicitations sur la mémorable journée du 9 thermidor qui vous a délivrés de ces nouveaux tirans; mais vous n'eussiés rien fait si vous n'aviés anéanti en même tems le sisteme de sang sur lequel les monstres avoient organisé la plus cruelle, la plus avilissante comme la plus inconcevable domination : Cette grande époque régénératrice de la révolution est due toute entière a vos seules vertus; elles se peignent si naturelement et d'une manière si attachante dans la sublime adresse que vous venés de faire au peuple français; vous y avés repandu les principes sacrés de la nature de la justice, de la raison et de l'humanité : ils ne sont pas chez vous de vains mots, mais la regle invariable de votre conduite sage et courageuse. Elle assure le triomphe de la liberté et de l'égalité, en banissant pour toujours la terreur qui jamais n'eut du atteindre des coeurs républicains : vous avés sçu tourné cette arme contre ses perfides fabricateurs et ses continuateurs : en abbatant tous les factions vous avés reellement mis à l'ordre du jour les hommes vertueux persécutés et éconduits par d'infames charlatans qui parlèrent de morale et de vertu : restés à votre poste, votre destinée est de consolider la revolution, de donner la paix a l'europe, et les bénédictions du genre humain vous accompagnent dans vos retraites.

Les membres du tribunal du district de l'Adour.

Suivent 4 signatures.

(12) C 324, pl. 1399, p. 32.

i

[*Les juges et le commissaire national du tribunal du district de Périgueux à la Convention nationale, le 6 brumaire an III*] (13)

Représentans du peuple,

Nous avons lu votre adresse aux francais : en la consignant sur nos registres, nous y avons déposé les principes eternels de justice et de morale publique qui doivent servir de guide au peuple et à ses legislateurs : il étoit digne de vous de les proclamer à la face des nations qui s'étonnent à l'envi de l'accomplissement de nos grandes destinées. Tandis que nos armées triomphantes parcourent à la fois la route de la victoire et de la liberté, parcourez en même tems celle des vertus et de la justice; vous devez etre l'unique point de ralliement des vrais républicains, et vous serez toujours le notre.

Salut et fraternité.

Les juges et le commissaire national du tribunal du district de Périgueux.

LANXADE, *commissaire national et 3 autres signatures.*

(13) C 324, pl. 1399, p. 38.

j

[*La justice de paix du canton de L'Isle-Jourdain à la Convention nationale, s. d.*] (14)

Représentans,

Telles les influences du printems raniment la nature et donnent à tous les êtres une nouvelle existence, tels les principes consacrés dans votre immortelle adresse au peuple français élèvent l'ame et le courage des patriotes, redonnent la vie à tous les citoyens et attachent par un lien indissoluble à la Convention nationale tout ce que la France renferme d'hommes probes et vertueux.

Que les ennemis de la révolution ne comptent cependant pas sur une liberticide impunité! Le gouvernement révolutionnaire en devenant plus juste n'a rien perdu de son énergie : l'ombre même du crime n'échapera pas à son activité, mais l'innocence ne sera jamais forcée par la rapidité de son mouvement. Que

(14) C 324, pl. 1399, p. 31.